



Déclaration préalable - CHSCTD du 28 avril 2022

M. le Directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT Départemental,

L'Unsa Éducation tient à rappeler son attachement au CHSCT, instance qui permet de pointer de manière officielle les difficultés croissantes rencontrées par nos collègues et qui, normalement, doit essayer d'y remédier.

L'explosion du nombre de fiches, et notamment celles qui abordent les violences subies par les personnels, et nous n'oublions surtout pas les AESH qui sont en première ligne, devraient interpeler notre hiérarchie.

La gestion d'élèves extrêmement perturbateurs a des conséquences importantes sur les personnels puisque dans certaines situations elle entraîne des arrêts, parfois très longs, des volontés de démission, des démissions, et le problème va se majorer après cette crise Covid.

Nous n'oublions pas les agressions émanant de parents, la difficile mise en place de la réforme du lycée et des programmes, la situation des personnels soignants de l'Éducation nationale, les personnels administratifs, ni les conditions de travail plus que difficiles de ces deux dernières années subies par les directeurs (à signaler que certains d'entre eux n'ont pas eu leurs journées de décharge, pourtant indispensables).

L'une des visites CHSCT de ces dernières années pour la gestion de crise, à Saint-Carné, a clairement préconisé que le soutien de la hiérarchie était indispensable.

L'UNSA Éducation regrette que cela ne soit toujours pas le cas et que la protection fonctionnelle à laquelle ont droit les personnels ne soient pas mise en avant par la hiérarchie pas plus que la procédure de déclaration d'accident du travail.

Nous regrettons que des responsables hiérarchiques n'aient toujours pas compris le sens de cette instance et déconseillent la rédaction de fiches ou n'y répondent pas.

Lorsque nous alertons notre administration académique des difficiles conditions de travail de nos collègues, croissantes et inquiétantes, il nous est parfois répondu qu'il n'y pas de soucis, puisqu'il n'y a pas beaucoup d'arrêts de travail et encore moins d'accidents du travail.

Ce n'est pas étonnant qu'il n'y en ait pas beaucoup, quand on connaît déjà la difficulté et complexité pour en faire la demande... Malgré tout, dans notre Académie, certaines personnes conseillées par leur médecin, au vu de leur état de santé, font des démarches dans ce sens, notamment pour se sentir soutenues par leur administration.

Alors, vous imaginez leur réaction lorsqu'elles reçoivent des refus laconiques de leur administration. C'est parfois équivalent, voire pire, au traumatisme subi. Et normalement la commission de réforme doit être saisie, cela est-il toujours fait ?

Un rappel utile consigné dans des directives officielles :

Pourquoi doit-on déclarer les accidents de travail et les maladies professionnelles ?

La déclaration des accidents de travail et des maladies professionnelles est une obligation qui permet :

- la prise en charge médicale et financière de l'agent victime de l'accident ou de la maladie, surtout en cas d'aggravation,
- le contrôle et la mise en œuvre de moyens de prévention par la hiérarchie pour éviter la survenance d'un nouvel accident ou maladie.

Nous poursuivrons en regrettant qu'au vu de ces derniers mois qui ont été très difficiles, et donc des conditions de travail particulièrement altérées pour l'ensemble des personnels de l'Éducation, le nombre de fiches et sa tenue en atteste le CHSCT qui est l'instance idoine, pour l'une de ces dernières déclinaisons, se tienne dans un temps aussi contraint.

Et nous ne pouvons que nous inquiéter des perspectives prochaines où une seule instance traitera de la carte scolaire et des conditions de travail...

Nous terminerons par une nouvelle alerte sur l'état psychologique et de santé des personnels après ces 2 ans et a fortiori ces 2 premières périodes de 2022 qui ont vu les tensions encore monter du fait du non-remplacement massif de personnels en arrêt (pour Covid mais pas seulement) : tensions avec les parents, les élus mais aussi internes au sein des équipes.

Nous sommes inquiets pour les effets immédiats mais aussi à venir de cette crise d'où cette alerte en CHSCTD.

Nous vous remercions de votre attention.